

GUIDE DU LOGEMENT **ACCOMMODATION GUIDE**

I.	Logement en cité universitaire / University accommodation	2
1.	INTERLOG	4
2.	Conditions de location et dates limites / Rental conditions et deadlines.....	4
	A/ Arrivée et départ / Arrival and departure	4
	B/ Suivez l'état d'avancement de votre dossier / Follow the progress of your registration	5
	C/ Réservation et paiement des loyers / Reservation and payment of rent	5
	D/ Paiement des loyers / Payment of rent	6
	D/ Assurance habitation / Accomodation Insurance	6
	E/ ANNULATION / Cancellation.....	6
	F/ Merci de prendre connaissance des conditions générales de vente sur Interlog / Please read the General Terms and Conditions for the Letting of accommodation	7
II.	Alternatives au logement en cité universitaire / Apply for private sector housing	7
III.	Aide au logement de la CAF.....	9
1.	APL ou ALS sont des aides financières au logement versées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), que vous soyez locataire en cité universitaire, en foyer, à l'hôtel, dans une famille ou en appartement. Financial assistance for housing	9
2.	Caution Locative Etudiante.....	11
3.	L'Assurance Habitation	11

I. Logement en cité universitaire / University accommodation

Chers Étudiants,

Nous avons bien réceptionné votre nomination dans le cadre d'une mobilité Erasmus + et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement au sein de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Afin de préparer au mieux votre séjour, notre université vous propose plusieurs solutions de logement :

- Logement universitaire en partenariat avec le CROUS de Montpellier, sous réserve de disponibilité ou
- Alternatives au logement universitaire (voir document joint)

Grâce au partenariat avec le CROUS de Montpellier, nous disposons de logements universitaires (chambre ou studio) et nous accompagnons les étudiants qui en font la demande. Veuillez noter que malgré nos efforts, nous ne pouvons vous garantir l'obtention d'une chambre ou d'un studio en cité universitaire car nous disposons d'un nombre limité de logements.

Si vous souhaitez candidater pour un logement en cité universitaire, nous vous remercions de télécharger le document « demande de chambre » depuis le site de candidature MoveOn (voir lien internet que nous vous avons envoyé par email).

Dear students,

We have received your nomination for an Erasmus + mobility and we look forward to welcoming you here at Paul-Valéry University Montpellier 3.

In order to best prepare your stay, our university offers several accommodation solutions:

- *University accommodation in partnership with CROUS Montpellier, subject to availability or*
- *Alternatives to university accommodation (see attached document)*

Thanks to the partnership with the CROUS of Montpellier, we have university accommodation (room or studio) and we support students who request it. Please note that despite our best efforts, we cannot guarantee that you will obtain a room or a studio in a dormitory as we have a limited number of accommodations.

If you wish to apply for accommodation in a university hall of residence, please download the application form for university accommodation from the MoveOn application form (see internet link we sent you by email).

CALENDRIER / CALENDAR

Étudiant en mobilité Erasmus + à l'année ou au semestre 1 / Full-year or 1st Semester Erasmus+ student :

Demande de logement à faire avant le 15 mai / *Housing request to be done before the 15th of May*
Réponse de notre université : 15 juin / *Reply from our university : by June 15th*

Étudiant en mobilité Erasmus + au semestre 2 / 2nd Semester Erasmus+ student :

Demande de logement à faire avant le 15 octobre / *Housing request to be done before the 15th of October*
Réponse de notre université : 15 novembre / *Reply from our university : be November 15th*

Demande de chambre en cité universitaire / Application form for university accommodation
A compléter sur MoveOn / To complete on MoveOn



Ce document ne garantit pas un logement en résidence universitaire
This document does not guarantee an accommodation in a university hall of residence

Etudiant en mobilité Erasmus + à l'année ou au semestre 1 <i>Full-year of 1st Semester Erasmus+ student</i>	Etudiant en mobilité Erasmus + au semestre 2 <i>2nd Semester Erasmus+ student</i>
Demande de logement à faire avant le 15 mai <i>Housing request to be done before the 15th of May</i>	Demande de logement à faire avant le 15 octobre <i>Housing request to be done before October 15th</i>
Réponse de notre université : 15 juin / <i>Reply from our university: by June 15th</i>	Réponse de notre université : 15 novembre / <i>Reply from our university: be November 15th</i>
NOM / SURNAME (lettres majuscules / <i>capital letters</i>)	
PRENOM / FIRST NAME	
EMAIL / EMAIL	
UNIVERSITE D'ORIGINE / HOME INSTITUTION	
PAYS / COUNTRY	
Durée de votre mobilité / Duration of your mobility	<input type="checkbox"/> 1er Semestre <input type="checkbox"/> 2ème Semestre <input type="checkbox"/> Année <i>1st Semester 2nd Semester Full-year</i>
CHAMBRE / ROOM Comporte une cabine douche et un frigo dans la chambre) / <i>Room (with shower & fridge)</i> Elles se trouvent toutes à proximité de l'université <i>All rooms are located nearby the University</i>	Liste des cités universitaires/ List of university residences <ul style="list-style-type: none"> • La Colombière • La Voie Domitienne • Vert-Bois • Triolet • Boutonnet Forfait * : 1 111.50€ par semestre ou 2 233€ à l'année + 6€ frais administratifs+ 2 € de frais socio-culturels <i>Flat rate* : 1 111,50€ per semester or 2 233€ for a full year + 6€ of administrative fees + 2€ of socio-cultural fees</i>
STUDIO / STUDIO Comporte une cabine douche, et une petite cuisine / <i>Studio (with shower & small kitchen)</i> Ils se trouvent tous à proximité de l'université / <i>All rooms are located nearby the University</i>	20m2 : Forfait * : 1 656€ par semestre ou 3 312€ à l'année + 6€ frais administratifs+ 2 € de frais socio- culturels / Flat rate* : 1 656€ per semester or 2 233€ for a full year + 6€ of administrative fees + 2€ of socio-cultural fees 17m2 : Forfait * : 1 440€ par semestre ou 2 880€ à l'année + 6€ frais administratifs+ 2 € de frais socio- culturels / Flat rate* : 1 440€ per semester or 2 880€ for a full year + 6€ of administrative fees + 2€ of socio-cultural fees 14m2 : Forfait * : 1 323€ par semestre ou 2 646€ à l'année + 6€ frais administratifs+ 2 € de frais socio- Culturels / Flat rate* : 1 323€ per semester or 2 646€ for a full year + 6€ of administrative fees + 2€ of socio-cultural fees
Renseignements complémentaires. Merci d'être précis et clair / Additional information. Please be precise and specific	

* Le FORFAIT comprend une connexion Internet illimitée. Toutes les chambres sont meublées (litterie comprise), cependant les draps et la vaisselle ne sont pas fournis

* The FLAT RATE includes unlimited internet connection. All bedrooms are furnished (bedding included), however sheets and crockery are not provided.

Plus d'informations sur les cités Universitaires / More information on the university halls of residence :
<https://www.crous-montpellier.fr/visites-cites-residences/>

Notre bureau fait au mieux pour répondre favorablement à vos besoins. Cependant, en raison du grand nombre de demandes de logements universitaires, nous ne serons pas en mesure de vous proposer de logement dans les cas suivants :

- Vous refusez notre proposition de logement en cité universitaire ou
- Vous avez reçu une réponse défavorable à votre demande de logement universitaire

Dans les deux cas, il vous appartiendra de trouver un logement dans le secteur privé (voir ci-après).



Our office does its best to respond positively to your needs. However, due to the large number of requests for university accommodation, we will not be able to offer you accommodation in the following cases:

- *You refuse our offer of accommodation in a university hall of residence or*
- *You have received an negative response to your request for university accommodation*

In both cases, it will be up to you to find accommodation in the private sector (see below).

Réponse favorable à votre demande / *Positive response to your request*

1. INTERLOG

Vous allez recevoir un certain nombre d'emails provenant d'Interlog, logiciel qui gère les demandes de chambre en cité universitaire. **Le 1^{er} email va vous donner un code d'accès personnel.**

A chaque fois que vous recevrez un email d'Interlog : Vous reconnecter et indiquer votre email et votre code personnel.

You will receive a certain number of emails from Interlog, the application managing university accommodation. The 1st email will give you a personal access code.

Each time you receive an email from Interlog, please log in again and enter your email and your personal code.

2. Conditions de location et dates limites / *Rental conditions et deadlines*

A/ Arrivée et départ / *Arrival and departure*

Grâce au paiement au forfait, vous avez la **possibilité d'arriver et de partir lorsque vous le souhaitez.** La durée de la location est organisée soit au Semestre, soit à l'Année. Les plages maximales d'arrivée et de départ sont les suivantes :

With flat rate payment, you can come and go when you want. The rental period is organized either per Semester or per Year. The maximum arrival and departure ranges are as follows:

Semestre 1 : Arrivée (*Arrival*) à partir du **24/08/2020** Départ (*Departure*) au plus tard le **15/01/2021**

Semestre 2 : Arrivée (*Arrival*) à partir du **16/01/2021** Départ (*Departure*) au plus tard le **31/05/2021**

Année (full year) : Arrivée (*Arrival*) à partir du **24/08/2020** Départ (*Departure*) au plus tard le **31/05/2021**

La période estivale (du 1er juin au 22 août) est gérée hors convention. Les étudiants souhaitant rester l'été doivent se signaler auprès de la résidence et seront prolongés en fonction des disponibilités. Dans tous les cas, ils devront payer à l'avance le montant des nuitées correspondant à la durée souhaitée.

The summer period (from June 1st to August 22nd) is managed beyond our agreement. Students wishing to stay during the summer must notify the residence and will be extended depending on availability. In all cases, they will have to pay in advance the amount of overnight stays corresponding to the desired duration of stay.

B/ Suivez l'état d'avancement de votre dossier / *Follow the progress of your request*

Proposition : en fonction du choix que vous avez formulé au départ, Interlog peut soit accepter votre choix, soit le modifier car le logement souhaité n'est plus disponible.

Acceptation du logement et conditions : Si vous acceptez le logement qu'Interlog vous a proposé, cela signifie que vous acceptez les conditions de location et le paiement intégral du forfait au semestre ou à l'année.

Paiement du dépôt de garantie : Ce paiement est obligatoire pour valider la réservation du logement. Le virement se fait en ligne par carte bleue internationale avant le 05 septembre (pour le semestre 1) et le 15 janvier (pour le semestre 2).

Proposal: depending on the choice you made at the beginning of the request, Interlog can either accept your choice, either modify it because the desired accommodation is no longer available.

Acceptance of accommodation and conditions: If you accept the accommodation that Interlog has offered you, this means that you accept the rental conditions and full payment of the flat rate for the semester or full year.

Payment of the security deposit: This payment is required to confirm the accommodation reservation. The transfer is made online by international credit card before September 5th (for semester 1) or January 15th (for semester 2).

C/ Réservation et paiement des loyers / *Reservation and payment of rent*

Réservation

Avant son arrivée, l'étudiant doit payer une caution/dépôt de garantie (appelée « réservation » dans Interlog) correspondant à 1 mois de loyer par carte bancaire via Interlog.

Ce dépôt de garantie sera restitué après le départ de l'étudiant, dans un délai maximal de deux mois, si l'état des lieux de sortie est satisfaisant et si l'étudiant a laissé toutes les coordonnées bancaires nécessaires à un virement international.

Reservation

Before arrival, the student must pay a deposit (called "réservation" in Interlog) corresponding to a 1 month rent by credit card via Interlog.

This deposit will be returned after the student's departure, within a maximum of two months, if the departure inventory is satisfactory and if the student has left all the bank details necessary for an international transfer.

D/ Paiement des loyers / Payment of rent

Hors frais administratifs et frais pour la culture : 8 € à régler directement à votre cité CROUS / Excluding administrative fees and socio-cultural fees: € 8 to be paid directly to your CROUS hall of residence

A son arrivée à la résidence, l'étudiant pourra payer son forfait en une fois ou plusieurs fois (**Valable uniquement pour les étudiants en mobilité Erasmus +**) selon les conditions suivantes / *Upon arrival at the residence, the student may pay for his flat rate all at once or in several payments (Valid only for Erasmus + mobility students) according to the following conditions:*

Tarifs 2020/2021 Forfait séjour (avec internet)	Chambre (sanitaires et réfrigérateur)	Studio 14m2 (douche, WC coin cuisine individuelle)	Studio 17m2 (douche, WC coin cuisine individuelle)	Studio 20m2 (douche, WC coin cuisine individuelle)	Studio 18m2 (douche, WC coin cuisine individuelle)
Semestre 1 50% début octobre 50% début novembre	1 111.50€	1 323€	1 440€	1 656€	1 800€
Semestre 2 50% début février 50% début mars	1 111,50€	1 323€	1 440€	1 656€	1 800€
Année 25% début octobre 25% début novembre 25% début janvier 25% début mars	2 223€	2 646€	2 880€	3 312€	3 600€
Réservation à verser à l'avance par CB via Interlog / <i>Reservation to be paid in advance by credit card via Interlog</i>	247,00€	294,00€	320,00€	368,00€	400,00€

D/ Assurance habitation / Accommodation Insurance

L'assurance habitation est obligatoire pour votre logement en cité universitaire. Vous devrez présenter ce document au secrétariat de votre cité universitaire à votre arrivée.

Home insurance is compulsory for your accommodation in a university residence. You must bring this document to the secretariat of your university hall of residence upon arrival.

E/ ANNULATION / Cancellation

Le paiement de la période du programme est obligatoire pour l'intégralité de la période.

The payment for the period of the programme is mandatory for the whole period.

Si l'étudiant ne peut finalement pas venir en France pour la période du Semestre 1 ou l'année, il doit le notifier avant le 30 septembre au bureau Erasmus + par email (erasmus-in@univ-montp3.fr) et à la résidence d'accueil ; passé ce délai la somme versée au titre de la réservation ne sera pas remboursable.

Si l'étudiant ne peut finalement pas venir en France pour la période du Semestre 2, il doit le notifier avant le 31 janvier au bureau Erasmus + par email (erasmus-in@univ-montp3.fr) et à la résidence d'accueil ; passé ce délai la somme versée au titre de la réservation ne sera pas remboursable.

If the student cannot finally come to France for the period of Semester 1 or the year, he must notify this before September 30th, to the Erasmus + office by email (erasmus-in@univ-montp3.fr) and to the host residence; after this period, the amount paid for the reservation will not be refundable.

If the student cannot finally come to France for the period of Semester 2, he must notify this before January 31st, to the Erasmus + office by email (erasmus-in@univ-montp3.fr) and to the host residence; after this period, the amount paid for the reservation will not be refundable.

F/ Merci de prendre connaissance des conditions générales de vente sur Interlog / Please read the General Terms and Conditions on Interlog

II. Alternatives au logement en cité universitaire / Apply for private sector housing

Liste non exhaustive de logements pour les étudiants n'ayant pu obtenir (ou ne souhaitant pas obtenir) une chambre en Cité Universitaire.

Ce type de location ne dépend pas de notre bureau Erasmus + et chaque étudiant doit prendre individuellement contact avec les propriétaires ou les agences et effectuer sa propre réservation.

This is a non-exhaustive list of accommodation for students who are unable to obtain university accommodation. Our Erasmus+ office is not in charge of these properties so the student will need to contact the agencies themselves.

For this accommodation, you will be entitled to a grant from 'allocation de logement sociale' (A.L.S) which will reduce the rent that you will be required to pay (see conditions on the final page of this document www.caf.fr). Depending on the type of housing, it is likely that you will be able to share with another student.

In order to have the best chance of finding something, it's recommended that you begin your search as soon as possible, as the offers reduce considerably from June onwards.

Attention aux arnaques ! Watch out for frauds !

Restez vigilants. Méfiez-vous des tarifs ultra-compétitifs. Ne payez jamais votre caution en cash

CONTACTS UTILES / USEFUL CONTACTS

LOKAVIZ : Centrale du Logement Étudiant (résidences CROUS et logements privés)

www.lokaviz.fr

VISALE : Garantie de l'État qui permet aux étudiants ou chercheurs dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement / *State guarantee which allows students or researchers without personal guarantors to facilitate their access to housing*

www.visale.fr

CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

3, av. Charles Flahault - Montpellier 04 67 04 36

66 www.crij-montpellier.com [info@crij-](mailto:info@crij-montpellier.com)

montpellier.com

Hébergement temporaire / temporary accomodation

Auberge de jeunesse

Impasse Petit Corraterie-Rue des Ecoles Laïques 04 67 60 32 22

www.fuaj.org/Montpellier

Guide des hôtels / hotel guide

Un guide des hôtels de Montpellier est disponible auprès de l'Office de Tourisme Esplanade Comédie.

Tél : 04 67 60 60 60

www.ot-montpellier.fr

Offres de colocation (choisir France à Pays et Hérault à département) / *Find a room-mate*

<https://www.lacartedescolocs.fr/colocations/fr/occitanie/montpellier>

<http://colocation-montpellier.net/>

<http://www.recherche-colocation.com/montpellier.html>

Résidences / *Residences*

L'Observatoire : +33 4 67 58 99 88 - <http://l-observatoire.residences-etudiants.com>

Résidences de Bissy (Montpellier Nord) : +33 4 67 52 55 55 - www.campusdebissy.com

Résidences Proby : +33 4 67 10 13 10 - www.proby.fr/les-residences

Résidence Les Escholiers : +33 4 67 75 11 91 - <https://www.acmhabitat.fr/actualites/residence-etudiante-les-escholiers>

Résidence Les Laureades : +33 9 51 76 56 48 - leslaureades.contact@free.fr (logements meublés ou équipés) – Peut être contacté via page Facebook

Résidence Les Olympiades : +33 4 67 15 00 0 5 www.adele.org/residence/285/residence-les-olympiades-285/montpellier-34

Idéal Campus : +33 4 37 37 21 21 - <https://www.gestetud.fr/nos-residences.html>

Résidence les Estudines : +33 4 99 61 95 00 - www.estudines.com/residence-logement-etudiant-montpellier-42.html

Agences immobilières / *Real estate agencies*

BEC Immobilier : +33 4 67 63 40 40 - www.bec-immobilier.com

Abitel (Location d'appart'Hôtel et résidences hôtelières) : +33 4 67 42 28 20 - www.abitel.com/montpellier

Groupe IGS-Caprim : +33 4 67 64 76 78 - www.igs-caprim.com

Jacques Lacombe SA : +33 4 67 66 16 52 - www.lacombe-immobilier.fr

Orpi : +33 4 67 60 60 80 - www.orpi.com/agences-immobilières-montpellier

Acteurs Sud : +33 4 67 03 03 88 - www.acteursud.com

AUTRES SITES UTILES

ESPACE LOGEMENT ÉTUDIANT: www.espace-etudiant.com

LOCATION LOGEMENT MONTPELLIER :

<http://locationlogementmontpellier.fr/#/>

LE BON COIN : www.leboncoin.fr/locations/offres/

SE LOGER : <http://www.seloger.com/>

PARTICULIER À PARTICULIER :

<https://www.pap.fr/>

A VENDRE A LOUER :

<https://www.avendrealouer.fr/>

ENTRE PARTICULIERS :

<https://www.entrepaticuliers.com/>

LOCSERVICE : <https://www.locservice.fr/>

Retrouvez plus d'hôtels et d'idées de locations, sur le site Le Routard :

http://www.routard.com/guide/code_dest/montpellier.htm

Logements sur le littoral / *sea coast accomodation* (Palavas, Mauguio, Carnon)

Office de Tourisme de Mauguio Carnon : +33 4 67 50 51 15 www.carnontourisme.com

Résidence L'Albatros : +33 4 67 50 62 75 www.residencealbatros.fr

Office Municipal de Tourisme de Palavas-les-Flots : +33 4 67 07 73 34- www.ot-palavaslesflots.com

III. Aide au logement de la CAF / *Housing subsidies from the CAF*



1. APL ou ALS sont des aides financières au logement versées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), que vous soyez locataire en cité universitaire, en foyer, à l'hôtel, dans une famille ou en appartement.

Financial assistance for housing

<http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2020/aide-au-logement-etudiant>

APL or ALS are financial accommodation support given by the CAF, whether you are renting a room in university accommodation, a 'foyer', in a hotel, with a family or in an apartment.

La demande s'effectue par saisie informatique / *Online request* : www.montpellier.caf.fr

Le dossier : formulaire(s) et attestation de loyer (à faire remplir par le loueur) est imprimé au nom de l'étudiant.

The file: forms and proof of rent (to be completed by the renter) printed in the student's name.

Accès sur le site internet de la CAF: <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

Première étape / *First step* :



caf.fr | MES SERVICES EN LIGNE | FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

- Le logement >
- Les enfants >
- La séparation et le décès >
- Le Rsa et la Prime d'activité >
- La maladie et le handicap >
- Les autres demandes >

- Aide au logement
- Prime de déménagement
- Demande de versement direct - Aide au logement**
- Attestation de loyer ou résidence en foyer
- Certificat de prêt
- Prêt à l'amélioration de l'habitat

Vous bénéficiez d'une aide au logement et souhaitez que celle-ci soit directement versée à votre propriétaire-bailleur, ou à votre organisme de prêt.

[Faire la demande](#)

caf.fr | MES SERVICES EN LIGNE | FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

DEMANDE DE VERSEMENT DIRECT - AIDE AU LOGEMENT

Préciser le lieu de résidence :

Métropole	Guadeloupe	Guyane
Martinique	La Réunion	Mayotte

[Retour](#)

caf.fr | MES SERVICES EN LIGNE | FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

DEMANDE DE VERSEMENT DIRECT - AIDE AU LOGEMENT

Vous bénéficiez d'une aide au logement et souhaitez que celle-ci soit directement versée à votre propriétaire-bailleur, ou à votre organisme de prêt.

[Télécharger la demande](#)

Envoyez à votre Caf votre dossier complété et signé avec les pièces justificatives demandées.

[Retour](#)

Impression du dossier papier pour envoi avec pièces justificatives. Devront être jointes les pièces suivantes :

Printing of the paper file for sending through regular mail with supporting documents. The following documents must be attached:

Etudiants de l'Espace Economique Européen (UE student), une photocopie (copy) de/du :

- Passeport ou de la carte d'identité / *Passport or identity card*
- Certificat de scolarité de notre université/ *certificate of registration in our university*
- Carte d'assurance médicale européenne / *European Health Insurance Card*
- Extrait de l'acte de naissance / *Extract of birth certificate*

Etudiants qui ne sont pas originaires de l'Espace Economique Européen (non UE student) :
La photocopie de la carte de séjour / *a copy of your residence card*

La saisie du dossier doit être effectuée dès l'obtention du logement.

The completed file needs to be sent as soon as you have found accommodation.

2. Caution Locative Etudiante

C'est une **garantie** de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels en France de faciliter leur accès à un logement / *Governmental insurance allowing students without guarantor to have easier access to housing.*

Pour obtenir une garantie VISALE, merci de vous rendre sur le site Internet Visale.fr

3. L'Assurance Habitation

L'assurance habitation permet de couvrir les dommages qui sont éventuellement causés à votre logement et vos biens présents dans celui-ci en cas de sinistres / *Home insurance covers any damage that may be caused to your home and belongings in it in the event of damage/accident.*

Cette assurance est obligatoire car elle vous protège contre les conséquences financières survenues lors d'un sinistre causé par vous ou par un tiers, et d'indemniser les éventuelles victimes du sinistre qui serait survenu dans le cadre de l'occupation de votre logement / *This insurance is compulsory because it protects you against the financial consequences arising from a loss caused by you or by a third party, and to compensate any victims of the loss that may have occurred in the context of the occupation of your home.*

Cette assurance peut être souscrite auprès de votre banque ou auprès d'assurances privées / *This insurance can be subscribed for at your bank or with private insurance companies*